



Yaoundé, le 10 JUIN 2020

NOTE D'INFORMATION N°00007/MINFOPRA/CAB DU 10 JUIN 2020

Le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative informe les candidats aux concours et tests de sélection, session 2020, qu'en vue de leur rendre un service plus diligent dans la constitution de leurs dossiers de candidature, le Ministre de l'Administration Territoriale a habilité les Sous-Préfets à signer désormais les **attestations de présentation des originaux des diplômes**.

Cette autre mesure comme celle relative à l'inscription aux concours en ligne, vise la simplification des procédures administratives et le rapprochement de l'Administration de ses usagers. En outre, elle permet la limitation des attroupements récurrents dans les services des gouverneurs et les préfectures, compte tenu des mesures de restriction en vigueur dans le cadre de la lutte contre la propagation du Covid-19.

Le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative invite par ailleurs les intéressés à se référer, pour toute autre difficulté et/ou information complémentaire, au call center du MINFOPRA aux numéros 8566 et 1522 ou au site internet à l'adresse : www.minfopra.gov.cm.

Ampliations :

- MINFOPRA/CELCOM pour large diffusion ;
- MINFOPRA/Site web ;
- CRTV Radio/Télé ;
- SOPECAM ;
- Archives/Chrono ;
- Affichage.



Joseph LE